

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT****ERES MULTI ISR COURT TERME - Part A**

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français et géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

**Nom du produit** | ERES MULTI ISR COURT TERME

**Nom de l'initiateur du PRIIP** | Eres gestion

**Code ISIN** | FR0014002Y67

**Site internet** | [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion)

Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés** | 12/02/2024

**AVERTISSEMENT**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**Type** | ERES MULTI ISR COURT TERME (ci-après le « FCP ») est un Fonds d'investissement à vocation générale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement.

**Durée** | Le FCP a été créé le 15/09/2021 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs** | Le FCP de classification "obligations et autres titres de créance internationaux", cherche à réaliser une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence l'indice composite 40% €STR + 30% Morningstar Euro Zone 1-3 treasury Bond GR + 30% Markit Iboxx BBB 1-3Y (coupons réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 1 an minimum, tout en respectant une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

**Le FCP bénéficie du Label ISR de l'Etat français, qui favorise l'investissement dans des sociétés appliquant de bonnes pratiques en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ci-après « Label ISR »).**

L'univers d'investissement du FCP est défini comme suit : ensemble des fonds (i) de toutes capitalisations sur les marchés de la zone Euro ou internationaux, toutes devises confondues et (ii) associés à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance (ESG).

**I. Démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance (ESG)**

Elle s'effectue en quatre (4) étapes et porte sur 90% minimum de l'actif net du FCP :

1. La Société de Gestion du FCP sélectionne préalablement des fonds cibles disposant du label ISR sur la base d'indicateurs de performance et de risques en adéquation avec la stratégie d'investissement du FCP.
2. La Société de Gestion du FCP s'assure de l'adéquation du fonds cible avec ses politiques d'exclusions normatives et sectorielles définies plus précisément dans le prospectus.
3. La Société de Gestion du FCP établit une due diligence en matière d'intégration extra-financière pour chacun des fonds cibles respectant sa politique d'exclusions. Cette analyse porte à la fois sur les pratiques de la société de gestion du fonds cible ainsi que sur les processus mis en place et les résultats obtenus par le fonds cible présélectionné. Afin d'obtenir des résultats comparables pour l'ensemble des fonds sollicités, la Société de Gestion s'est dotée d'un questionnaire ISR propriétaire. Ce questionnaire se décompose en 2 parties : la première partie recense les pratiques de la société de gestion du fonds cible et les procédures et politiques d'intégration de critères ESG au sein du fonds cible, et la seconde partie compare le fonds cible par rapport à son univers d'investissement.
4. A l'issue de la procédure de notation, l'équipe de gestion procède à la sélection de chacun des OPC cibles pour composer l'allocation du fonds, tout en identifiant le cas échéant les incohérences entre les stratégies de gestion des fonds cibles et de celle du FCP. Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

Des informations complémentaires sur la démarche extra-financière, les critères du questionnaire ISR et les exigences de notation de la Société de Gestion sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans l'annexe précontractuelle.

**II. Investissement et exposition au sein de l'univers d'investissement**

Le FCP sera alors investi au minimum à hauteur de 90% dans des OPC, dont ETF, ayant préalablement obtenus le label ISR (France).

Les investissements du FCP sont réalisés uniquement via des OPC, dont ETF, de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. La Société de Gestion sélectionne des OPC sur la base d'une analyse globale des sociétés sélectionnées, tant qualitative et quantitative comme détaillé dans le Prospectus du FCP. Le FCP pourra sélectionner des OPC dans de l'immobilier physique (bureaux, commerces,...) et en instruments financiers liés à l'immobilier, de

toutes zones géographiques et principalement de l'Union européenne à hauteur de 10% maximum de son actif.

Exposition du FCP (en % de son actif net) : Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 90% à 110% dont obligations spéculatives 35% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -2 et +3 - Actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques de 10% maximum dont marchés émergents 10% maximum -OPCI (Organismes de Placement Collectifs Immobilier) de 5% maximum.

**Classification AMF** | Obligations et autres titres de créances internationaux

**Indicateur de référence** | Indice composite 40% €STR + 30% Morningstar Euro Zone 1-3 treasury Bond GR + 30% Markit Iboxx BBB 1-3Y (coupons réinvestis)

**Investisseurs de détail visés** | La part est ouverte à tous les souscripteurs. Le fonds est destiné à tous souscripteurs personnes physiques ou personnes morales souhaitant investir sur les marchés actions et obligataires de toutes zones géographiques tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 1 an minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / US Person, selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

**Affectation des revenus** | Capitalisation pure.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** | Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés chaque jour auprès de CACEIS Bank dans les conditions prévues par ce dernier, à charge pour celui-ci de transmettre ces informations à la Société de Gestion chaque jour avant 10H30. Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France. Les ordres reçus chaque jour sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Date de règlement/livraison J+2.

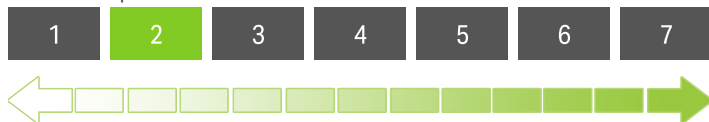
**Fréquence de valorisation** | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux en France.

**Dépositaire** | CACEIS Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toute autre information pratique et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur notre site internet [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 1 année.

⚠ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce FCP par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FCP enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux

futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque matériellement pertinent et non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de liquidité** ! Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le prospectus.

Ce FCP ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCP dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 an

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 160 €</b>
	Rendement annuel moyen	-8.40%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 160 €</b>
	Rendement annuel moyen	-8.40%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 720 €</b>
	Rendement annuel moyen	-2.80%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 020 €</b>
	Rendement annuel moyen	0.20%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2016.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2023.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE. L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>397 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	<b>3.97% chaque année</b>

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.17% avant déduction des coûts et de -2.80% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCP afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.97% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	94 EUR*
Coûts de transaction	0.03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

\*Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 700 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 300 EUR.

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée** | supérieure à 1 an.

La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCP. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne retraite. Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités pendant cette période de détention recommandée ou conserver votre investissement plus longtemps.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02, ou un email à l'adresse électronique [contact@eres-group.com](mailto:contact@eres-group.com). Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : [traitement-des-reclamations.pdf \(eres-group.com\)](#).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCP est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le prospectus du FCP ou sur le site [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toute autre information pratique et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur notre site internet [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

**Fiscalité** | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCP pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

**Performances passées** | Les informations relatives aux performances passées réalisées les 2 dernières années sont disponibles sur le site [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).

**Caractéristiques ESG** | Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance du FCP sont disponibles dans l'annexe ESG sur le lien suivant : [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).

**Scénarios de performance** | Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou retraite, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.